

- p. 7** Le sauvetage. CROSS CORSEN, fax 02.98.89.65.75, VHF : canaux 13, 16, 79. CROSS JOBOURG, tél. 02.33.52.16.16, VHF : canaux 13, 16, 80. CROSS GRIS-NEZ, VHF : canaux 13, 16, 79.
- p. 31, 420** Les bouées Sandettié Ouest, latérale tribord lumineuse, et MDW, cardinale Sud lumineuse, sont équipées AIS.
- p. 32** La bouée d'atterrissage de Saint-Malo est équipée AIS.
- p. 33 et 35** La bouée Bunel et la bouée du Vieux Banc n'ont plus de signal sonore.
- p. 34 et 36** Le voyant cylindrique rouge de la tourelle des Pierres des Portes est supprimé.
- p. 35** Plus de sifflet sur la bouée d'atterrissage.
- p. 36** Plus de sifflet sur la bouée des Buharats Ouest n° 2 et sur la bouée de la basse du Boujaron n° 1. La bouée de Banchenou est désormais une bouée cardinale Nord lumineuse.
- p. 49** Le nouveau ponton central E est équipé de prises d'évacuation des eaux noires. Il dispose également de toilettes indépendantes.
- p. 64** La bouée La Fille n'est plus à sifflet.
- p. 67** La bouée Ouest du Bouc n'a plus de cloche.
- p. 72** La tourelle La Fourchie est maintenant de marque cardinale Ouest.
- p. 77** La bouée Le Videcoq n'est plus à sifflet.
- p. 81** (carte) Lire : la balise « La Crabière Est ».
- p. 83** (légende) Lire : la balise « La Crabière Est ».
- p. 99** Carte. Lire 167° et non 164°, ainsi que 347° et non 345°.
- p. 101** De nuit. Le récif Le Coq porte une balise cardinale Est lumineuse.
- p. 102** La passe du Nord. Prendre en alignement derrière soi à 167° les deux balises sur le rocher du Sud Bas.
- p. 130-131** La balise La Conchière, cardinale Sud lumineuse, marque l'extrémité SE des dangers de Violet Bank.
- p. 136** Il manque une balise rouge et blanche à côté de la balise Platte Rock.
- p. 137** Les signaux de trafic internationaux sont montrés au pied de la tour Saint Helier VTS située à l'extrémité de Victoria Pier. Des feux additionnels à longue portée sont également montrés au sommet de la tour de contrôle. Des signaux lumineux d'exemption (jaunes, à occultations) peuvent être émis à l'intention des navires à moteur de moins de 25 mètres de long qui peuvent alors entrer ou sortir en contradiction avec les signaux principaux ; les navires concernés doivent serrer à droite pour franchir les passes.
- p. 146** La balise Passage Rock est une cardinale Nord, lumineuse, et non une latérale.
- p. 155** La tourelle de la Grande Anquette porte une tourelle-refuge, pyramide métallique jaune à voyant-cage sphérique noir.
- p. 158** De jour, un alignement à 298°, formé par une maison et le feu à l'extrémité de jetée, conduit à l'entrée du port en passant très près de Écureuil Rock et Azicot Rock. De nuit, l'accès est matérialisé par le secteur blanc du feu à secteur.
- p. 161** Port du Rozel : de l'autre côté de la digue, une balise espar à bandes rouges et blanches marque un pâtre rocheux à laisser sur bâbord en entrant.
- p. 164** La bouée la Jument des Héaux est équipée AIS.
- p. 176** Points GPS : la balise Platte Fougère est au 49°30,879' N et au 02°29,050' W.
- p. 189** L'axe d'approche est matérialisé par un alignement à 276°. L'amer postérieur est constitué d'un large voyant à lattes horizontales orange avec une bande blanche verticale, porté par un mât surmonté d'une manche indicatrice de la direction du vent ; il est situé au-dessus d'un large bâtiment blanc construit en bordure Ouest du plan d'eau. L'amer antérieur, sur le côté Nord de l'entrée, est constitué d'un large voyant à lattes horizontales blanches avec une bande orange verticale, surmontant un rocher peint en blanc. Ces deux amers portent les feux de l'ali-

gnement lumineux. Le chenal d'entrée est balisé pendant la saison estivale par cinq paires de bouées latérales. En franchissant l'entrée du port, on doit venir sur la gauche pour laisser sur tribord la bouée verte qui marque l'extrémité du brise-lames, presque au pied de la marque antérieure de l'alignement d'entrée.

Le chenal d'entrée est balisé par une bouée de marque d'eaux saines, située à 0,1 M au SE de Grune Pierre, puis par deux bouées latérales bâbord lumineuses et une bouée latérale tribord lumineuse.

- p. 190** En attendant d'entrer dans le port, on peut mouiller au NE de l'entrée à proximité de Guilbert, roche découvrante marquée par une balise cardinale Sud. Des coffres visiteurs sont mouillés d'avril à octobre au NE de Guilbert. Le seuil de Beaucette marina découvre de 2,40 mètres.
- p. 233** Les abords de la centrale nucléaire de Flamanville, située à moins de 1 M au Nord du cap du même nom, sont protégés par une zone, portée sur la carte, interdite à la navigation et au mouillage. Un périmètre comprenant les puits de rejets en mer de la centrale est balisé aux quatre coins cardinaux par des bouées de marque spéciale.
- p. 264** Plus de sifflet sur la tourelle de la basse Bréfort.
- p. 271 et 272** La bouée d'atterrissage CH 1 n'est plus à sifflet mais est équipée d'un réflecteur radar et AIS.
- p. 273** Pour les navires venant du NE, l'alignement à 212°, porté sur les cartes, du clocher de l'église Notre-Dame-du-Vœu par le côté droit du clocher central de l'église de la Sainte-Trinité permet de parer les roches du Nord-Ouest et la roche La Truite, balisée par une bouée latérale bâbord lumineuse, dangers situés au NNE et à l'Est de la passe.
- p. 277** De nuit. La limite Est du port militaire est balisée par les bouées « BN 1 » et « BN 2 », de marque spéciale, lumineuses.
- p. 289** Lire : Roche-à-l'Anglais.
- p. 308** De nuit. Le feu d'une éolienne peut se confondre avec le feu antérieur de l'alignement d'entrée du port de Carentan.
- p. 313** Le signal sonore du feu situé à l'extrémité de la jetée submersible Est est supprimé.
- p. 317** Capitainerie de Port-en-Bessin, tél. 02.31.51.78.10.
- p. 351, 370** La bouée latérale bâbord LH 15 est remplacée par la bouée LH2000.
- p. 370** Chenal du Ratier, entrée en Seine :
- ▶ Bouée Ratier NW : feu vert (éclat 2,5 sec.).
 - ▶ Bouée n° 6 : feu rouge (2 éclats 6 sec.).
 - ▶ Bouée n° 7 : feu vert (3 éclats 12 sec.).
 - ▶ Bouée Amfard SW : feu rouge (3 éclats 12 sec.).
- p. 378** La navigation est interdite aux abords de la centrale électronucléaire de Paluel, dans la zone limitée par les deux droites orientées respectivement à 135° et à 215° à partir du point 49° 52,25' N - 0° 38,00' E d'une part, et par la côte d'autre part.
- p. 381** Le bassin à flot. Pour les marées de jour, la porte est ouverte entre 2 heures 30 minutes avant et après la pleine mer par coefficient égal ou supérieur à 80, et entre 2 heures 15 minutes avant et 1 heure 45 minutes après la pleine mer par coefficient inférieur ou égal à 40. Pour les marées de nuit, l'ouverture de la porte varie avec la saison et a lieu en principe de 30 minutes avant à 30 minutes après la pleine mer en période d'été ; se renseigner auprès du bureau du port.
- p. 389** Lire : deux bouées de marque spéciale marquent une zone rectangulaire, perpendiculaire au rivage, de 0,6 M de large et 0,9 M de long, délimitent les angles NW et NE de la zone interdite à la navigation où les émissaires rejettent l'eau refroidissant le réacteur.
- p. 407** (carte), **410** L'extrémité de la digue en enrochements SE porte une balise de marque cardinale Sud.
- p. 410** De nuit. L'extrémité de l'épi NW porte une balise cardinale Ouest lumineuse.
- p. 417** La bouée de la Bassure de Bas n'a plus de cloche.

- p. 417-419** Entre le cap Blanc-Nez et le cap Gris-Nez, les bancs suivants s'étendent jusqu'à 1,7 M au large : le Rouge-Riden, les Quénocs, la Barrière et le Banc à la Ligne. La bouée les Quénocs, cardinale Nord lumineuse, est mouillée au NW du banc du même nom.
- p. 418** La bouée ZC2 est équipée AIS.
- p. 418, 420** Les bouées Ruytingen Nord et Ruytingen SW sont équipées AIS.
- p. 420** La bouée Ridens SE, cardinale Est lumineuse, est équipée AIS.
- p. 421** La partie WSW du banc des Ridens de la Rade, aux abords de la bouée CA 2, a tendance à se déplacer vers le Sud (2002). Il est recommandé de ne pas serrer la bordure Nord du chenal d'accès à Calais.
(4^e alinéa) La passe, d'une largeur apparente d'environ 230 m (. . .). Un plateau d'enrochement, couvert de 2,5 à 3 m d'eau, vestiges du soubassement de l'ancienne jetée, déborde la jetée Ouest jusqu'à 30 m. Il est recommandé de franchir la passe en son milieu, afin de parer ce plateau d'enrochement, en maintenant une distance minimale de sécurité de 90 m par rapport à l'extrémité de la jetée Ouest.
- p. 432** Liste alphabétique. Saint-Héliier, le port, p. 134 et non 119.

Toutes ces corrections sont consultables sur :
www.pilotecotier.com

Pour faire part de vos observations :
contact@pilotecotier.com